

**DUREE LEGALE
DU TRAVAIL
MISE EN CAUSE**

* Lire page 3

**RETRAITES :
UN CHOIX DE
SOCIETE**

* Lire pages 4 et 5

**REPAS DES
PRERETRAITES
ET RETRAITES**

* Lire page 7

**UPR
Sud**

☎ 05 56 70 79 00

☎ 05 56 70 79 50

☎ fax : 05 56 70 79 35

✉ upr.sud@numericable.fr

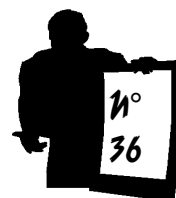
**Le Lien
des**

Sud

Préretraités & Retraités de SNPE et ROXEL

* Union des Préretraités et Retraités Sud de SNPE & ROXEL *

Visitez notre site internet : sudsnp.e.fr



Mercredi 11
Juin 2008

**GROGNE SOCIALE : LE GOUVERNEMENT
GARDE UNE LONGUEUR D'AVANCE**



* * *

**Manifestons Mardi 17 Juin :
Halte à la régression sociale !**

☛ Notre système de retraites est gravement remis en cause et le gouvernement s'attaque aussi à la durée légale du travail. Manifestons !

* Lire en page 6 *

Cher

Adhérent(e),

○ Dans quelques jours s'ouvre la période des vacances d'été. Mais les attaques contre les droits des retraités et des salariés n'ont jamais été aussi nombreuses. Les actions se multiplient mais nous devons faire en sorte qu'elles se rencontrent et qu'elles cheminent vers un mouvement d'ensemble qui, seul, pourra nous faire gagner. Le 17 juin, clamons haut et fort cette volonté là !



FAITS ET MEFAITS

La revue des faits et méfaits

23 Mai 2008

La vie en rosse made in Medef

■ « Est-ce si catastrophique que ça de partir à la retraite à 63 ans ½ » interpelle la chef du Medef ? Une société où les jeunes courent après un travail et un salaire qui leur échappent pendant que les seniors se traînent en « petits boulots » ou avec des pensions « décotées », personne n'en a rêvé, le Medef le fait ! Et si on répartissait mieux les bénéfices pour financer retraites et sécu, en quoi cela serait-il « catastrophique », Mme Parisot ?

27 Mai 2008

Le président, la grue et le grutier

■ Sarkozy n'a pas hésité à faire la morale aux grutiers marseillais devant des médias muets : « A Barcelone ou Anvers, les grutiers feraient 4000 h de travail par an » ! Vraiment, à part le président et les pdg,



tous des fainéants ces français ! Mais 4000 h de travail par an et par personne, 11 h par jour et 365 jours par an : pas besoin de sortir de l'ENA pour comprendre... qu'il y a un hic. Ce hic, l'Élysée l'a reconnu, après : « le président a confondu les grutiers et les grues » ! Machine / Homme / Homme / Machine : il y aurait donc une différence ?

9 Juin 2008

Travailler plus pour aller travailler...

■ Le prix du carburant monte, les protestations aussi. Mais les salariés sont oubliés. Pourtant, aller travailler coûte de plus en plus cher. C'est la civilisation... du travailler plus pour payer l'essence pour aller au boulot !

30 Mai 2008

Jakpot

■ L'expansion a pris soin de les publier avec un avertissement préalable : « Attention ces rémunérations sont susceptibles de heurter la sensibilité d'un public non averti ». Mais, même averti, ça décoiffe !

Les patrons se sont en effet augmentés de + 58 % en 2007 avec un salaire diversifié comprenant fixe, variable, stocks options, dividendes d'actionnaire, jetons de présence...

A côté des « pauvres patrons » qui ne se sont accordés que 40 %, d'autres ont fait péter le jakpot. Parmi les chefs d'escadrille : le patron de Vallourec (18,12 millions + 2312 %), Suez (15,54 millions + 364%), Vinci (13,10 millions + 352 %), Véolia (7,33 millions + 207 %) etc...

Comment ont-ils fait pour vaincre l'inquiétude qui les paralyse quand on leur demande une augmentation ? Même pas peur que « cela mette en péril la compétitivité des entreprises » ? Un tel courage désintéressé, c'est rare !



Medef-City



Départs Amiante

❑ Les départs de mai sur SME (pas de départ sur Roxel) :

- ▶ Suzigan Jean-Pierre,
- ▶ Limousin Gilles,
- ▶ Audoit Bernard,
- ▶ Derumaux Fabrice,
- ▶ Montignac Didier
- ▶ Pastor Marie-Christine

Amiante : Indemnisation

❑ Si la rente annuelle versée par le FIVA pour indemniser l'incapacité est réévaluée automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année, le barème d'indemnisation des préjudices (souffrance physique et morale, perte de qualité de vie, esthétique) n'évolue pas automatiquement.

Ces indemnisations avaient perdu 8,7% de leur valeur en 6 ans par rapport à l'inflation. Elles ont finalement été réévaluées de 8,7%, mais non sans mal. Et la réévaluation automatique a été refusée !

Horaire Légal

La durée légale attaquée de front !

❑ Le gouvernement a décidé de s'attaquer aux 35 h en utilisant le projet de loi sur la représentativité syndicale signé par des syndicats et le Medef. Outre le fait que cet accord exclu un certain nombre de syndicats de la représentativité interpro, il permettait, à titre expérimental, d'aller au-delà du contingent d'heures sup par des accords majoritaires dans l'entreprise.

Cette disposition revenait déjà à enfoncer un nouveau coin dans la durée légale du travail. Mais, alors qu'il s'était engagé à transposer tel quel cet « accord », le gouvernement en profite pour vider de son contenu la notion même de durée légale du travail !

Des dispositifs aboutissent à faire de l'entreprise le lieu où se déciderait la durée du travail. Plus besoin de l'inspection du travail pour dépasser les heures sup. Cela, comme les repos compensateurs, serait décidé dans l'entreprise. Il suffira, qu'un ou des syndicats représentant 30 %, signent.

Le forfait annuel jours est étendu au-delà des 218 jours. Simple majoration de 10 % par jour supplémentaire. Le forfait annuel en heures est étendu à tous les salariés. Les dispositifs RTT seront fusionnés pour être « négociés » dans l'entreprise ou la branche !

Il s'agit d'une attaque sans précédent contre la durée légale du travail qui serait remplacée par des temps de travail différents selon les entreprises... où les patrons ont le pouvoir !



On s'est battu pour la gagner, on se battra pour la garder !

Le système de retraites : un choix de société

□ Face à la propagande qui sévit contre nos retraites, voici la tribune parue dans « Le Monde » et cosignée par G Aschiéri (fsu), JM Haribey (Economiste, Attac), P Khalfa (Solidaires).

La crise financière sans précédent qui affecte toutes les institutions financières, notamment les fonds de pension, confirme que seul un système par répartition permet de garantir les retraites pour toutes les générations.

Un tel système est basé sur un contrat intergénérationnel. Les salariés actifs payent avec une partie de leur salaire, versée sous forme de cotisation sociale, les pensions des retraités car ils savent qu'une fois venu leur tour d'être à la retraite, la génération suivante fera de même.

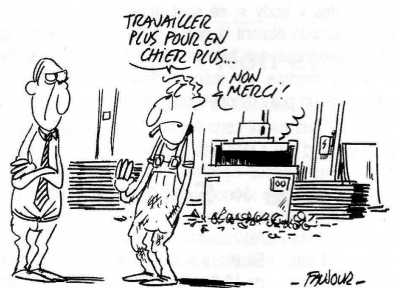
Comme tout contrat, il ne peut reposer que sur la confiance. Or, alors que le niveau de vie moyen des retraités a presque rejoint celui des actifs, les réformes en cours programment une paupérisation des retraités.

Le gouvernement est sur cette voie. Il veut augmenter encore la durée de cotisation à 41 ans et engager un processus d'allongement permanent de celle-ci en y affectant les deux tiers de la croissance de l'espérance de vie à 60 ans, le Medef s'étant prononcé pour 45 ans. Il s'agit d'une rupture historique.

Alors que, depuis plus d'un siècle, l'augmentation de la richesse produite, du revenu national, était en partie utilisée pour baisser le temps de travail, que ce soit de façon hebdomadaire ou sur toute la durée de la vie, l'objectif aujourd'hui est de « travailler plus pour gagner plus ».

Dans le cas des retraites, ce slogan se traduit par le dilemme, mille fois ressassé : « soit l'augmentation de la durée de cotisation, soit la baisse du niveau des pensions ». En fait, les salariés ont l'une et l'autre depuis les mesures Balladur de 1993.

Depuis cette date, pour les salariés du secteur privé, ces mesures entraînent, selon le



CERC, une baisse du pouvoir d'achat de la retraite du régime général de 0,3 % par an et de 0,6 % pour la retraite complémentaire, celui de la retraite des fonctionnaires baissant de 0,5 % par an.

Ces baisses devraient se poursuivre et le décrochage par rapport aux salaires s'accroître. Selon le COR, le taux de remplacement moyen - le niveau de la retraite par rapport au salaire - est aujourd'hui de 72 %, il devrait passer à 65 % en 2020 et à 59 % en 2050.

Ces mesures ont aggravé les inégalités pour toutes les personnes aux carrières heurtées. Les femmes, qui ont déjà des pensions en moyenne inférieures de 40 % aux hommes, sont particulièrement touchées par l'allongement de la durée de cotisation et par les effets très pénalisants de la décote.

En effet, seulement 39% des femmes retraitées ont pu valider 37,5 ans contre 85 % des hommes. Dans la fonction publique, la réforme de 2003 a porté gravement atteinte aux droits des femmes avec la remise en cause des bonifications pour enfants.

On mesure l'hypocrisie du discours sur l'emploi des seniors quand on sait qu'aujourd'hui plus de 6 salariés sur 10 sont hors emploi au moment de prendre la retraite. En outre, les jeunes rentrent de plus en plus tard sur le marché du travail.



On s'est battu pour la gagner, on se battra pour la garder !

Le système de retraites : un choix de société

- Suite de la page 4 -

Toute nouvelle augmentation de la durée de cotisation se traduira donc inévitablement par une nouvelle baisse du niveau des pensions. Hypocrite, cette solution est aussi dangereuse car elle revient à rompre le contrat entre générations.

Si les actifs paient les pensions des retraités, en contrepartie, les salariés âgés laissent leur place sur le marché du travail aux nouvelles générations. Cette exigence est d'autant plus forte que le chômage de masse perdure. Décaler l'âge de départ à la retraite revient à préférer entretenir le chômage des jeunes plutôt que de payer des retraites.

Mais surtout est-ce que travailler plus longtemps est une solution acceptable alors que les conditions de travail se détériorent, que la souffrance au travail se développe et que de nouvelles pathologies apparaissent ?

Est-ce que le sort des êtres humains est de travailler jusqu'à n'en plus pouvoir pour permettre que les dividendes versés aux actionnaires continuent leur croissance farmineuse ? Alors que la productivité du travail ne cesse de progresser, il faut travailler non pas plus, mais moins !

En vérité, la solution au financement des retraites existe et figure en filigrane de tous les rapports du COR. Elle consiste à mettre un terme à la baisse de la part salariale (10 points en 20 ans) dans la valeur ajoutée, la richesse créée par les salariés dans les entreprises, et à accompagner l'évolution démographique par un relèvement progressif des cotisations sociales. Est-ce possible ?

Le besoin de financement supplémentaire des retraites, par rapport à la loi Fillon de 2003, a été estimé par le COR à un point de PIB en 2020 et à 1,7 point en 2050. Personne ne peut croire que l'évolution de l'économie ne permettra pas de le couvrir.

Un point de PIB correspond aujourd'hui à 10 % des dividendes versés aux actionnaires des sociétés non financières.

Il faut rééquilibrer le partage de la valeur ajoutée en augmentant le taux des cotisations dites patronales et en réfléchissant à l'élargissement de l'assiette des cotisations aux profits pour y appliquer le même taux qu'aux salaires.



Un rééquilibrage de la part des salaires serait compensé par une baisse des dividendes aux actionnaires et ne toucherait pas à l'investissement productif. Il ne pénaliserait donc pas la compétitivité des entreprises.

La litanie sur le renchérissement du « coût du travail » n'a donc pas lieu d'être. La frénésie de profits, facilitée par la financiarisation de l'économie avec sa spéculation, sa prolifération de produits financiers et ses paradis fiscaux pour abriter fraude et évasion fiscales, frappe d'illégitimité toutes les lamentations patronales sur ce point.

Car ce qui est en train de délabrer les sociétés, du nord au sud le planète, c'est le « coût du capital », dans un double sens : ce qu'il prélève comme richesses devient exorbitant et ce qu'il provoque comme dégâts sociaux et écologiques devient inestimable.

C'est en ce sens que la question des retraites pose la question de savoir dans quelle société nous voulons vivre.



Se mobiliser, Ne pas se laisser faire, Agir !

Le 17 Juin : Manifestons !

❑ **Une attaque n'attend pas l'autre. Alors que les retraites font l'objet d'une grave remise en cause, le gouvernement s'en prend à une autre conquête sociale : la durée légale du travail. Le 17 juin, ripostons !**

Les retraites sont attaquées frontalement avec un nouvel allongement de la durée de cotisation qui aurait pour conséquence de faire encore baisser le niveau des pensions.

En effet, alors que plus de six salariés sur dix sont hors emploi au moment de faire valoir leur droit à la retraite et que les jeunes rentrent de plus en plus tard sur le marché du travail, personne ne pourra faire le nombre d'annuités nécessaires pour avoir une retraite à taux plein.

Le gouvernement veut aussi s'attaquer à une pièce centrale du code du travail. Il veut en finir avec les 35 heures et vider de sa substance la notion même de durée légale du travail en voulant que celle-ci soit fixée entreprise par entreprise.

Les employeurs auraient ainsi toute possibilité de faire travailler leur salariés le temps qu'ils le désireraient sans même payer des heures supplémentaires.

Selon l'entreprise, grande ou petite, avec ou sans présence syndicale, le temps de travail serait différent. Ce serait le règne de l'injustice et le développement des inégalités.

Ce même gouvernement renforce le partage inégalitaire de la richesse produite. Il entérine la politique patronale de blocage des salaires et laisse faire l'explosion des rémunérations pour une minuscule minorité et l'accroissement faramineux des dividendes des actionnaires.



Le président de la République et le gouvernement poursuivent implacablement leur projet : démanteler toutes les protections sociales héritées des combats du passé pour imposer au forceps un nouveau modèle social au service des plus riches.

Les contre-réformes s'enchaînent malgré le fait que la grande majorité de la population rejette la politique économique et sociale du gouvernement.

Dans cette situation, la réaction des salariés doit être à la hauteur de l'attaque. Il faut se préparer à un conflit majeur. La journée du 17 juin doit en être le prélude.



MANIFESTATION
MARDI 17 JUIN
11 H PLACE DE LA
REPUBLIQUE



Menu

Kir et Amuse Bouche

*Tartare de Saumon
ou
Salade de Gésiers
ou
9 Huitres*

*Dorade Grillée
ou
Merlu à la Plancha
ou
Confit de Canard*

Nougat Glacé

Café

Vin Rosé

*Vous pouvez emmener une
bouteille de vin perso*



Cher Adhérent(e)

Nous te proposons de passer un moment de convivialité en participant à un nouveau repas de préretraités et retraités de SNPE et ROXEL.

Notre voyage amical et gastronomique continue, le **jeudi 26 Juin à 12h** :

Saison oblige, le repas de juin aura lieu au bord de l'eau. Au restaurant « **L'Escalumade** » situé **8 Avenue Pierre Dignac à Gujan-Mestras**

Ce repas n'a d'autre vocation qu'être un moment de rencontre et d'amitié. Il est ouvert à tous les préretraités et retraités et conjoints, il n'est pas réservé qu'aux adhérents SUD.

Vous pouvez en parler aux préretraités et retraités de votre connaissance, nous serions heureux de les accueillir.

Modalités pour s'inscrire :

☺ Le menu tout compris est à 25 €

☺ Inscriptions : jusqu'au 23 Juin :

Henri-Bernard Rougier

☎ 06.81.17.91.43

Pour ceux de St-Médard ou des environs qui le désirent, ou pour ceux qui n'auraient pas de véhicule :

RV devant le syndicat à 11h 15 pour partir ensemble et se grouper dans les voitures.



Les Bleus fins prêts pour la finale

P. LAURE

Les Maux de la Fin

LES PROFITS DES UNS...

■ L'UFC-Que Choisir a calculé que, sur un litre de diesel vendu, la marge de raffinage représente en mai 15,7 centimes. Elle se portait à 6,4 centimes en janvier 2008, 6,0 centimes en 2007 et 2,5 centimes en 1998. A elle seule, l'augmentation de la marge de raffinage explique près de la moitié (47 %) de l'augmentation du prix du diesel depuis le mois de janvier. Cette marge, qui mesure la rémunération du raffineur pour ses coûts et ses profits, a donc été multipliée par 2,4 en 4 mois et par plus de 6 en dix ans ! Le malheur des uns fait les profits des autres. Et vice-versa.

TRAVAILLER PLUS : NON

■ Près de 8 salariés sur 10 ne sont pas intéressés par le rachat de leurs jours de RTT, selon un sondage LH2, publié mardi dans "Les Echos". A la question "Pensez-vous vous faire racheter par votre entreprise des jours de RTT?", 79% des salariés répondent 'non', 11% 'oui', et 10% ne se prononcent pas. Bien vu, car le jour où ils auront supprimé les RTT, il n'y aura plus rien à vendre, et cette combine pour ne pas augmenter les salaires laissera... sans le sou !



L'UPR SUD dans l'action !

■ Dans l'action, l'Upr SUD de SNPE et ROXEL était dans les manifestations du 15 mai pour défendre le service public et l'éducation nationale, du 22 mai pour la défense des retraites et à celle qui s'est tenue le 16 mai devant le tribunal de Bordeaux pour le procès en faute inexcusable de l'employeur intenté par Georges Sanchez employé de SNPE puis de CELERG / ROXEL. Le résultat de ce procès sera connu en septembre.

Rendez-vous

17 Juin



**Manifestation
Défense des
Retraites
et des 35 h**

🕒 11 h Place de la
République Bx

26 Juin



**Repas des
Préretraités et
Retraités de SNPE
et ROXEL**

🕒 12 h à Gujan
(voir page 7)

3 Juillet



**Réunion
Préretraités et
retraités SUD
SME / ROXEL**

🕒 14 h au local
SUD du site

Bonnes
vacances !
Prochain numéro
en septembre



sudsnppe.fr